

OFFICE DU BACCALAUREAT DU CAMEROUN

\*\*\*\*\*

DIRECTION GENERALE

\*\*\*\*\*

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

\*\*\*\*\*

SOUS-DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES  
ET DU MATERIEL

\*\*\*\*\*

SERVICE DES AFFAIRES FINANCIERES

\*\*\*\*\*

BUREAU DES MARCHES

\*\*\*\*\*

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

\*\*\*\*\*

Paix - Travail - Patrie

**Décision N° 1007/D/OBC/DG/DRHAAF/SDAFM/SAF/BM**  
*Portant attribution du marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence n°007/AONO/OBC/CIPM/2025 du 07 Mars 2025 pour la fourniture du papier brouillon, papier canson, calque et papiers brailles à l'Office du Baccalauréat du Cameroun pour le compte des examens de la session 2025.*

## LE DIRECTEUR DE L'OFFICE DU BACCALAUREAT DU CAMEROUN

### Financement : Budget de l'OBC, Exercice 2025.

- Vu la constitution ;
- Vu la loi 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;
- Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat du Cameroun et des autres entités publiques ;
- Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Vu le décret n°93/255 du 28 septembre 1993 portant création d'un Office du Baccalauréat du Cameroun ;
- Vu le décret n°2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n°2018/0135/PM/ du 31 janvier 2018 portant nomination de M. MINKOULOU Etienne Roger comme directeur de l'Office du Baccalauréat du Cameroun ;
- Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés publics ;
- Vu l'Arrêté n°047/CAB/PM du 17 mai 1994 portant organisation administrative et financière de l'Office du Baccalauréat du Cameroun ;
- Vu l'Arrêté conjoint n°60/B1/1464/AC/MINEDUB/MINESEC du 06 Août 2024 fixant le calendrier de l'année scolaire 2024/2025 en République du Cameroun ;
- Vu la Circulaire n°0001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu la Circulaire n°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;

- Vu la décision n°1083/24/MINESEC/SEESEN/SG/GCE-B/OBC/DEESG/DEESTP/DECC/SDOEC du 10 octobre 2024 fixant le calendrier des Examens et Concours de la session 2025 ;
- Vu la résolution n°2024/48/OBC/CA du 17 décembre 2024 portant adoption du budget de l'Office du Baccalauréat du Cameroun, exercice 2025 ;
- Vu la lettre n°019/OBC/CIPM/2025 du 09 Avril 2025 de Mme la Présidente de la CIPM/OBC ;
- Vu les nécessités impérieuses de service ;

## DECIDE :

### Article 1 :

En application des dispositions des articles 99 et 101 du code des Marchés Publics relatives à la procédure d'attribution des marchés,

Les Etablissements MONTPARNASSE sont déclaré attributaire du marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence n°007/AONO/OBC/CIPM/2025 du 07 Mars 2025 pour la fourniture du papier brouillon, papier canson, calques et papiers brailles à l'Office du Baccalauréat du Cameroun pour le compte des examens de la session 2025.

Désignation du projet	Entreprise attributaire	Montant TTC FCFA	Délais
Fourniture du papier brouillon, papier canson, calques et papiers brailles à l'Office du Baccalauréat du Cameroun pour le compte des examens de la session 2025	<b>MONTPARNASSE</b>  BP : 8366 YAOUNDE Tél : 222 22 01 65 Nº CONTRIBUABLE: P055800001039P NºRCCM: 85.L.445 Nº de compte : CM21 10002 00053 54863503150 - 91 de SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUE CAMEROUN (SCB Cameroun) - Yaoundé	<b>99 945 354</b> après rabais de 0.01% du HT	15 Jours

### Article 2 :

La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 11 AVR 2025

Le Directeur Général



### Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- Président CIPM/OBC
- Intéressé